



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S  
Bid Fax: (819) 997-9776

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

<b>Title/Titre</b> FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE	<b>Solicitation No – N° de l’invitation</b> W8482-183562
<b>Date of Solicitation – Date de l’invitation</b> 20-12-2017	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  Chad.bellerdine@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 819-939-3041	<b>FAX No – N° de fax</b> N/A
<b>Destination</b>  Specified Herein / Précisé dans les présentes	

#### Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s’appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d’accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Solicitation Closes – L’invitation prend fin</b>
At – à : 14 :00 EST
On - le : 29 /01/ 2018

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d’imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

décembre 2017

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	18
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>19</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	19
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	20
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>20</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	21
6.2 BESOIN .....	21
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	21
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	21
6.5 RESPONSABLES .....	21
6.6 PAIEMENT .....	22
6.7 ÉMBALLAGE .....	23
6.8 ASSURANCE DE LA QUALITÉ .....	23
6.9 EXPÉDITION .....	23
6.11 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	26
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	27
6.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	27
6.14 CONTRAT DE DÉFENSE.....	27
<b>ANNEXE « A » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE "B " DÉTAILS DES ARTICLES .....</b>	<b>29</b>

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

**1.1.1** Les attestations de sécurité ne sont pas exigées pour ce contrat.

### **1.2 Besoin**

Les besoins sont détaillés dans Annexe "B", Détails de Linge

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de l'Accord de libre-échange Canadien (ALEC), »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, incluant les modifications suivantes :

- a) Section 01, Dispositions relatives à l'intégrité, est retirée en son entièreté et remplacée par:
  - i. En soumettant une soumission, the soumissionnaire assure que celle-ci est conforme avec le *Code de conduite pour l'approvisionnement* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>) et accepte d'être liés à ses conditions. Le soumissionnaire assure aussi qu'elle est conforme avec les conditions de la section 18 *Règlement sur les marchés de l'État*, (SOR/87-402).
- b) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est retirée en son entièreté.
- c) Section 05, Présentation des soumissions – Sous-section 2(d) est retirée et remplacée par:

Il appartient au soumissionnaire:

- a. de faire parvenir sa soumission uniquement à l'organisation qui reçoit les soumissions au Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada tel qu'indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

- d) Section 20, Autres renseignements est retirée en son entièreté.

### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

**For requirements subject to the Controlled Goods Program, insert SACC A9130T by reference.**

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

B4024T (2006-08-15) Aucun produit de remplacement

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

La date de livraison estimée doit apparaître dans la soumission technique.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « A » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « A » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Numéro de pièce acceptable et NCAGE:

Article 1, NIBS : 5920, NNO: 99-059-0111, FUSIBLE,CARTOUCHE

EEPO	No de pièce
K2516	003544091 ITEM 168
K2516	003544091/168
K2516	003544410 ITEM 93
K2516	003544410/93
K2516	004 522 756 ITEM 31
K1367	007050212 ITEM 109
K1367	007050212/109
K1367	007050216 ITEM 173
K1367	007050216/173
K1367	007050217 ITEM 174
K1367	007050217/174
K1367	007050218 ITEM 154
K1367	007050218/154
K1367	007050223 ITEM 172
K1367	007050223/172
K1367	007050224 ITEM 134
K1367	007050224/134
K1367	007050225 ITEM 173
K1367	007050225/173
K1367	007522615 ITEM 17

K1367	007522616 ITEM 28
K1838	02947
K1838	029470
K5894	036-554
K7596	043-11113/06-FS5
K7596	043-11113/06-FS6
U6350	059-0111
K1182	0973682
K0735	100023 ITEM 109
K0735	100023/109
K0735	100031 ITEM 173
K0735	100031/173
K0735	100035 ITEM 154
K0735	100035/154
K0735	100045 ITEM 172
K0735	100045/172
K0735	100049 ITEM 173
K0735	100049/173
U2692	225L72227-M00
U2768	25413-085
K0662	25414-00105
K0662	2722-0228
K1838	2947.0
K3072	30564201
K8798	364-34B ITEM 29
K8798	364-34B/29
K0656	406650
U6350	5120202
Z0R70	534-821
K7810	570-029-4
KJ163	7-32-46
K0359	747228648
U0603	775486
K0735	A0-100023 ITEM 109
K0735	A0-100023/109
K0735	A0-100031 ITEM 173
K0735	A0-100031/173
K0735	A0-100033 ITEM 174
K0735	A0-100033/174
K0735	A0-100049 ITEM 173
K0735	A0-100049/173
U3614	A56748-005
K0967	B08682
K0967	B18673
U0F31	BSL-12699
K8332	DM22639-235-02

U1381	E2230205
K1182	E26917-05
K4649	EC0044
K7739	ECS130388
U1381	FB205001 ITEM 37
U1381	FB205001/37
K3902	FC400-0003-008N
K7596	FHA-3000
K1447	FS700362V ITEM 17
K0967	FUSE:3A0:NORM:1.262IN:NOVI
K0059	L693-3
K0059	L693-3A
K8798	M 301616
K8798	M301616
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM SLF
U3625	MA/C1049/3/01/SLF
U0795	MVEE38347A3
K4358	NTS14365
KA338	P3102 ITEM 93
KA338	P3102/4 ITEM 93
KA338	P3102/4/93
KA338	P3102/93
KJ163	RP20000/13
HB952	RS23287
K6451	SE/00039/00/043 ITEM 31
H0203	VBE154-13
U2248	WIS-6294-5
U2248	WIS-6294-REF 5
U2248	WIS.6294/C
K7810	XF50121
K0801	ZV3687

Quantity: 1000, Unité de distribution : CH, à livrer à BFC ESQUIMALT.

Article 2, NIBS: 5920, NNO: 99-059-0111, FUSIBLE,CARTOUCHE

EEPO	No de pièce
K2516	003544091 ITEM 168
K2516	003544091/168
K2516	003544410 ITEM 93
K2516	003544410/93
K2516	004 522 756 ITEM 31
K1367	007050212 ITEM 109
K1367	007050212/109
K1367	007050216 ITEM 173
K1367	007050216/173

K1367	007050217 ITEM 174
K1367	007050217/174
K1367	007050218 ITEM 154
K1367	007050218/154
K1367	007050223 ITEM 172
K1367	007050223/172
K1367	007050224 ITEM 134
K1367	007050224/134
K1367	007050225 ITEM 173
K1367	007050225/173
K1367	007522615 ITEM 17
K1367	007522616 ITEM 28
K1838	02947
K1838	029470
K5894	036-554
K7596	043-11113/06-FS5
K7596	043-11113/06-FS6
U6350	059-0111
K1182	0973682
K0735	100023 ITEM 109
K0735	100023/109
K0735	100031 ITEM 173
K0735	100031/173
K0735	100035 ITEM 154
K0735	100035/154
K0735	100045 ITEM 172
K0735	100045/172
K0735	100049 ITEM 173
K0735	100049/173
U2692	225L72227-M00
U2768	25413-085
K0662	25414-00105
K0662	2722-0228
K1838	2947.0
K3072	30564201
K8798	364-34B ITEM 29
K8798	364-34B/29
K0656	406650
U6350	5120202
Z0R70	534-821
K7810	570-029-4
KJ163	7-32-46
K0359	747228648
U0603	775486
K0735	A0-100023 ITEM 109
K0735	A0-100023/109

K0735	A0-100031 ITEM 173
K0735	A0-100031/173
K0735	A0-100033 ITEM 174
K0735	A0-100033/174
K0735	A0-100049 ITEM 173
K0735	A0-100049/173
U3614	A56748-005
K0967	B08682
K0967	B18673
U0F31	BSL-12699
K8332	DM22639-235-02
U1381	E2230205
K1182	E26917-05
K4649	EC0044
K7739	ECS130388
U1381	FB205001 ITEM 37
U1381	FB205001/37
K3902	FC400-0003-008N
K7596	FHA-3000
K1447	FS700362V ITEM 17
K0967	FUSE:3A0:NORM:1.262IN:NOVI
K0059	L693-3
K0059	L693-3A
K8798	M 301616
K8798	M301616
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM SLF
U3625	MA/C1049/3/01/SLF
U0795	MVEE38347A3
K4358	NTS14365
KA338	P3102 ITEM 93
KA338	P3102/4 ITEM 93
KA338	P3102/4/93
KA338	P3102/93
KJ163	RP20000/13
HB952	RS23287
K6451	SE/00039/00/043 ITEM 31
H0203	VBE154-13
U2248	WIS-6294-5
U2248	WIS-6294-REF 5
U2248	WIS.6294/C
K7810	XF50121
K0801	ZV3687

Quantite: 500, Unité de distribution : CH, à livrer à BFC HALIFAX.

Item 3, NIBS: 5920, NNO: 99-059-0112, FUSIBLE,CARTOUCHE

EEPO	No de pièce
------	-------------

K1367	0035350034 ITEM FS3
K1367	003535034 ITEM FS1
K1367	003535034 ITEM FS2
K1367	003535034/FS1
K1367	003535034/FS2
K1367	003535034/FS3
K1367	003535035 ITEM FS1
K1367	003535035 ITEM FS2
K1367	003535035 ITEM FS3
K1367	003535035 ITEM FS4
K1367	003535035 ITEM FS5
K1367	003535035 ITEM FS6
K1367	003535035 ITEM FS7
K1367	003535035/FS1
K1367	003535035/FS2
K1367	003535035/FS3
K1367	003535035/FS4
K1367	003535035/FS5
K1367	003535035/FS6
K1367	003535035/FS7
K2516	003544091 ITEM 169
K2516	003544091/169
K2516	003544407 ITEM 94
K2516	003544407/94
K2516	003544410 ITEM 94
K2516	003544410/94
K1367	007525252 ITEM FS1-6
K1367	007525252 ITEM FS11-16
K2516	007525606 ITEM 20
K2516	007525606/20
K1838	029460
K7273	036-522
U0593	059-0112
U6350	
K0647	059-0112
K1980	1-OWE206116 ITEM 94
K0967	1042007J
K0407	107483T
U5837	160457
U2692	225L66612-M00
K0309	2321154
U6350	2321154
U2248	235/552

K0662	25414-00106
D9853	26 979-038
K3072	30564006
K3743	338019/69
U3577	34-1018
KH520	34050900
H0673	352202023950
K8798	358-048B ITEM 18
K8798	358-048B/18
K8798	358-051B ITEM 8
K8798	358-051B/8
KCUC6	40069695
KCUC6	40069787
KCUC6	40085323
K0309	5120203
KC1M9	518-4-98009-006
K7253	52CPR009501
K6511	538
K7810	570-029-5
U0041	5890/42
K0365	5920-99-059- 0112DEF63
K7810	675-005-0
KJ163	7-32-47
K0359	747228564
K7729	7659-42-C
U0603	775221
K5974	810-500-5276
K5974	8105005276
K0385	814026-0002
K0365	9871586-06
K0309	A1173350 ITEM FS11- 16
K0309	A1173750 ITEM FS1
K0309	A1173750 ITEM FS2
K0309	A1173750 ITEM FS3
K0309	A1173750/FS1
K0309	A1173750/FS2
K0309	A1173750/FS3
K0309	A1173753 ITEM FS1
K0309	A1173753 ITEM FS2
K0309	A1173753 ITEM FS3
K0309	A1173753 ITEM FS4
K0309	A1173753 ITEM FS5
K0309	A1173753 ITEM FS6
K0309	A1173753 ITEM FS7
K0309	A1173753/FS1

K0309	A1173753/FS2
K0309	A1173753/FS3
K0309	A1173753/FS4
K0309	A1173753/FS5
K0309	A1173753/FS6
K0309	A1173753/FS7
U2768	A50-109
K0967	B08698
Z2B58	BUS059-0112-BU
K0233	CPIK-014
U1381	E2230206
K1182	E26917-06
K0309	E9473351 ITEM FS1-6
K0309	E9473351 ITEM FS11-16
K4649	EC0046
K7739	ECS130027
U1381	FB205001 ITEM 40
U1381	FB205001/40
K7596	FHA-5000
K6055	GLY4203/35
U0135	L693-5
K7739	
K0059	L693-5
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM CF
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM HF7
U3625	MA/C1049/3/01/CF
U3625	MA/C1049/3/01/HF7
U4122	MA00015834
K1562	ND20280S
U0F31	OO75252
U0F31	OO7525252
KA338	P3102 ITEM 94
KA338	P3102/0 ITEM 94
KA338	P3102/0/94
KA338	P3102/4 ITEM 94
KA338	P3102/4/94
KA338	P3102/94
KJ163	RP20000/02
K3743	SC-450013-4
K0107	U90061207
U2248	WIS-6294-6
K4649	WW6710/26
K7739	X5433-26-001 ITEM 96

K7739	X5433-26-001-96
K7739	X5434-01-002 ITEM 96
K7739	X5434-01-002-96
U0041	Y5890-42

Quantity: 1100, Unité de distribution : CH, à livrer à BFC ESQUIMALT.

Article 4, NIBS: 5920, NNO: 99-059-0112, FUSIBLE,CARTOUCHE

EEPO	No de pièce
K1367	0035350034 ITEM FS3
K1367	003535034 ITEM FS1
K1367	003535034 ITEM FS2
K1367	003535034/FS1
K1367	003535034/FS2
K1367	003535034/FS3
K1367	003535035 ITEM FS1
K1367	003535035 ITEM FS2
K1367	003535035 ITEM FS3
K1367	003535035 ITEM FS4
K1367	003535035 ITEM FS5
K1367	003535035 ITEM FS6
K1367	003535035 ITEM FS7
K1367	003535035/FS1
K1367	003535035/FS2
K1367	003535035/FS3
K1367	003535035/FS4
K1367	003535035/FS5
K1367	003535035/FS6
K1367	003535035/FS7
K2516	003544091 ITEM 169
K2516	003544091/169
K2516	003544407 ITEM 94
K2516	003544407/94
K2516	003544410 ITEM 94
K2516	003544410/94
K1367	007525252 ITEM FS1-6
K1367	007525252 ITEM FS11- 16
K2516	007525606 ITEM 20
K2516	007525606/20
K1838	029460
K7273	036-522
U0593	059-0112
U6350	
K0647	059-0112
K1980	1-OWE206116 ITEM 94

K0967	1042007J
K0407	107483T
U5837	160457
U2692	225L66612-M00
K0309	2321154
U6350	2321154
U2248	235/552
K0662	25414-00106
D9853	26 979-038
K3072	30564006
K3743	338019/69
U3577	34-1018
KH520	34050900
H0673	352202023950
K8798	358-048B ITEM 18
K8798	358-048B/18
K8798	358-051B ITEM 8
K8798	358-051B/8
KCUC6	40069695
KCUC6	40069787
KCUC6	40085323
K0309	5120203
KC1M9	518-4-98009-006
K7253	52CPR009501
K6511	538
K7810	570-029-5
U0041	5890/42
K0365	5920-99-059- 0112DEF63
K7810	675-005-0
KJ163	7-32-47
K0359	747228564
K7729	7659-42-C
U0603	775221
K5974	810-500-5276
K5974	8105005276
K0385	814026-0002
K0365	9871586-06
K0309	A1173350 ITEM FS11- 16
K0309	A1173750 ITEM FS1
K0309	A1173750 ITEM FS2
K0309	A1173750 ITEM FS3
K0309	A1173750/FS1
K0309	A1173750/FS2
K0309	A1173750/FS3
K0309	A1173753 ITEM FS1

K0309	A1173753 ITEM FS2
K0309	A1173753 ITEM FS3
K0309	A1173753 ITEM FS4
K0309	A1173753 ITEM FS5
K0309	A1173753 ITEM FS6
K0309	A1173753 ITEM FS7
K0309	A1173753/FS1
K0309	A1173753/FS2
K0309	A1173753/FS3
K0309	A1173753/FS4
K0309	A1173753/FS5
K0309	A1173753/FS6
K0309	A1173753/FS7
U2768	A50-109
K0967	B08698
Z2B58	BUS059-0112-BU
K0233	CPIK-014
U1381	E2230206
K1182	E26917-06
K0309	E9473351 ITEM FS1-6
K0309	E9473351 ITEM FS11-16
K4649	EC0046
K7739	ECS130027
U1381	FB205001 ITEM 40
U1381	FB205001/40
K7596	FHA-5000
K6055	GLY4203/35
U0135	L693-5
K7739	
K0059	L693-5
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM CF
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM HF7
U3625	MA/C1049/3/01/CF
U3625	MA/C1049/3/01/HF7
U4122	MA00015834
K1562	ND20280S
U0F31	OO75252
U0F31	OO7525252
KA338	P3102 ITEM 94
KA338	P3102/0 ITEM 94
KA338	P3102/0/94
KA338	P3102/4 ITEM 94
KA338	P3102/4/94
KA338	P3102/94

KJ163	RP20000/02
K3743	SC-450013-4
K0107	U90061207
U2248	WIS-6294-6
K4649	WW6710/26
K7739	X5433-26-001 ITEM 96
K7739	X5433-26-001-96
K7739	X5434-01-002 ITEM 96
K7739	X5434-01-002-96
U0041	Y5890-42

Quantity: 650, Unité de distribution : CH, à livrer à BFC HALIFAX.

Article 5, NIBS: 5920, NNO: 99-059-0113, FUSIBLE,CARTOUCHE

EEPO	No de pièce
K2516	003544078 ITEM 169
K2516	003544078/169
U2692	225L72228-M00
K0662	25414-00107
K5795	3040008 ITEM 31
K3072	30564008
K8798	364-34B ITEM 30
K8798	364-34B/30
KCUC6	40069975
U6350	5120211
KJ163	7-32-48
K1004	74101-0014
Z0R70	968-8129
K0F76	968-8129
K0365	9871586-07
K0967	B16779
K3649	BLE1008-0053
U0F31	BSL-13040
U1381	E2230207
K1447	E2230207C
K1182	E26917-07
K4649	EC0041
U1381	FB205001 ITEM 43
U1381	FB205001/43
K7596	FHA-7000
K0059	L693-7
K0059	L693/7A
K8798	M 301627
K8798	M301627

U3625	MA/C1049/3/01 ITEM PSF1
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM PSF2
U3625	MA/C1049/3/01/PSF1
U3625	MA/C1049/3/01/PSF2
K5795	PL 300029 ITEM 31
KJ163	RP20000/37
HB952	RS23011
H0203	VBE154-15
U2248	W1S6294-7

Quantity: 1500, Unité de distribution : CH, à livrer à BFC ESQUIMALT.

Article 6, NIBS: 5920, NNO: 99-059-0113, FUSIBLE,CARTOUCHE

EEPO	No de pièce
K2516	003544078 ITEM 169
K2516	003544078/169
U2692	225L72228-M00
K0662	25414-00107
K5795	3040008 ITEM 31
K3072	30564008
K8798	364-34B ITEM 30
K8798	364-34B/30
KCUC6	40069975
U6350	5120211
KJ163	7-32-48
K1004	74101-0014
Z0R70	968-8129
K0F76	968-8129
K0365	9871586-07
K0967	B16779
K3649	BLE1008-0053
U0F31	BSL-13040
U1381	E2230207
K1447	E2230207C
K1182	E26917-07
K4649	EC0041
U1381	FB205001 ITEM 43
U1381	FB205001/43
K7596	FHA-7000
K0059	L693-7
K0059	L693/7A
K8798	M 301627
K8798	M301627

U3625	MA/C1049/3/01 ITEM PSF1
U3625	MA/C1049/3/01 ITEM PSF2
U3625	MA/C1049/3/01/PSF1
U3625	MA/C1049/3/01/PSF2
K5795	PL 300029 ITEM 31
KJ163	RP20000/37
HB952	RS23011
H0203	VBE154-15
U2248	W1S6294-7

Quantité : 400, Unité de distribution : CH, à livrer à BFC HALIFAX.

Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.

#### 4.1.1.2 Critères techniques cotés

##### **Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement**

1. Les produits dont les numéros de pièce ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la onction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dance la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante :
  - a) La preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou
  - b) Toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 3.1.1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, a leurs propres frais, dance un délai de trois (3) jour ouvrables (ou tout autre délai mentionne aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent a l'article indique dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée sans les délais mentionnes, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix – *sousmissionnaires établis au Canada et à l'étranger*

#### 4.2 Méthode de sélection

---

Clause du *Guide des CCUA A0272T* (2010-08-16), Méthode de sélection – Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site [Web Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Déclaration d'infractions**

S'il y a lieu, conformément à de la sous-section Déclaration des infractions de la Section 01 des instructions standardisées, le soumissionnaire doit fournir un [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>) afin de pouvoir être pris en considération dans le processus d'approvisionnement.

#### **5.1.3 Attestations additionnelles requises avec la soumission**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms 5.2.2

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe B, sous Détails de l'article.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne)\_Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

La définition de « Ministère » est modifiée comme suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard à la date indiquée à l'annexe "B".

### 6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

H1001C (2008-05-12) Modalités de paiement – Paiement multiples

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C(2011-05-16), Limite de prix

### 6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2015-02-25) Documentation des douanes canadiennes

C2610C (2007-11-30) Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

D2000C (2007-11-30) Marquage - Numéro de pièce, nom de l'entreprise, courant et tension

D0050C (2007-05-25) Certificat d'utilisateur final

D2001C (2007-11-30) Etiquetage

## **6.7 Emballage**

D3018C (2014-09-25) Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison de un maximum de 100 unité par paquet.

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2007-11-30) Palettisation

## **6.8 Assurance de la qualité**

A1009C (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

Les représentants autorisés du Canada doivent avoir accès, en tout temps pendant les heures de travail, à tout établissement où toute partie des travaux est réalisée, afin d'effectuer les vérifications et les essais relatifs aux travaux qu'ils jugent à propos.

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) pour tous les articles.

## **6.9 Expédition**

D0037C (2015-02-25) Expédition au Canada (MDN) Livraison au point d'origine

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit aviser la personne-ressource ci-dessous en matière de logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée à l'article 3.

---

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

E-mail: ilhqottawa@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN :

- (a) le numéro du contrat;
- (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- (c) la description de chaque article;
- (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu ces éléments d'information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire ou d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

D0035C (2010-01-11) Expédition de l'étranger (MDN)

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit aviser la personne-ressource ci-dessous en matière de logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée à l'article 3.

Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI):

---

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU) :  
Téléphone : 011 44 1494 795668,  
011 44 1494 795669,  
011 44 1494 795670  
Télécopieur : 011 44 1494 795784  
Courriel : DawsHillMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer à la personne-ressource en logistique intégrée du MDN le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, disponible sur le site Web : [http://www.cfsue.de/dawshill/docs/shipping\\_advice.doc](http://www.cfsue.de/dawshill/docs/shipping_advice.doc) (disponible en anglais seulement / disponible en format .DOC seulement) ou en communiquant par courriel à : DawsHillMovement@forces.gc.ca.

Les articles excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande devront être dûment dédouanés selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ». L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section « Export Declaration » dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que cette procédure est exécutée pour tous les fournisseurs, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. Au cas où cette procédure n'est PAS suivie de façon intégrale et convenable, « HMCE » donnera l'ordre à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) de ne pas expédier les biens tant que « HMCE » n'est pas reçu toute la documentation requise.

OU

Logistique intégrée de l'Europe (LIE) :  
Téléphone : +49-(0)-2451-910625  
Télécopieur : +49-(0)-2451-910626  
Courriel : CFSUEMovement@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants à la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN :

- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) un exemplaire de la facture commerciale (se reporter à l'article 4 de la clause C2608C du guide des CCUA) ou un exemplaire de la facture des douanes canadiennes;
- g) le numéro tarifaire harmonisé/à l'exportation (aux États-Unis, le tarif à l'exportation est appelé généralement « Schedule B » et est disponible aux adresses suivantes :  
<http://www.customs.ustreas.gov/xp/cgov/export> (disponible en anglais seulement) ou  
<http://www.census.gov/foreign-trade/schedules/b/index.html>); (disponible en anglais seulement)

h) le certificat d'origine de l'ALENA (se reporter à l'article 2 de la clause C2608C du guide des CCUA), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);

4. Après avoir reçu ces éléments d'information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire ou d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, ainsi que des instructions portant sur les documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition de la personne-ressource en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu

#### **6.11 Instructions relatives à la facturation**

##### H5001C (2008-12-12) Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être soumises par l'entrepreneur et doivent inclure les éléments suivants ;

- a) La date
- b) Le nom et l'adresse du
- c) Le numéro d'item, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description
- d) Le numéro du contrat

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et une (1) copie doit être envoyée au destinataire pour la certification et de paiement.

Department of National Defence  
Maritime Forces Atlantic  
Accts Payable Bldg. S-90, Room 334  
2686 Sextant Lane, Stadacona  
PO Box 99000 Stn Forces  
Halifax, NS B3K 5X5  
Canada

**ET**

Department of National Defence

Base Logistics Officer  
CFB Esquimalt  
STN Forces, P.O. Box 17000  
Victoria, BC V9A 7N2  
Canada

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0K2  
Attention: DO MAR 5-4-\_\_\_\_\_

c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

#### **6.11.1 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change**

C3015C (2014-11-27) - Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

#### **6.12 Attestations et renseignements supplémentaires**

##### **6.12.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

##### **6.13 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Le contrat du MDN;
- (b) 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (Complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, clarifiée le \_\_\_\_\_.

##### **6.14 Contrat de défense**

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8482-183562  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8482-183562

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
W8482-183562- 29G

Buyer ID - Id de l'acheteur  
29G  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE « A » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

**ANNEX B LINE ITEM DETAILS / ANNEXE B DÉTAILS DES ARTICLES**

Item / Article	Part Number / Numéro de pièce	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Requirement / Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (QAC) / Code de l'Assurance de la Qualité	Controlled Goods (CTAT or ITAR) / Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Trade Agreements / Accords commerciaux	Delivery Date / Date de Livraison	FIRM UNIT PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	EXTENDED PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes Included / PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
1	As per section 4.1.1.1 of solicitation	NSN / NNO: 5920-99-059-0111 FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE P/N requested / Numéro de pièce demandé: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation Name or Manufacturer/ Nom de fabricant: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify: P/N offered: Name of Manufacturer: NCAGE: Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :	EA / CH	1000	FORMATION COMMANDER CRB Equipment Attn: Receiving Bldg 66 Colwood VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer CRB Equipment STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	YES / OUI	Please Specify - Indiquez s'il vous plaît			
2	As per section 4.1.1.1 of solicitation	NSN / NNO: 5920-99-059-0111 FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE P/N requested / Numéro de pièce demandé: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation Name or Manufacturer/ Nom de fabricant: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify: P/N offered: Name of Manufacturer: NCAGE: Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :	EA / CH	500	FORMATION COMMANDER HMC DOORWAY BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13 HALFAX NS B3K 5X5 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOORWAY BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13 HALFAX NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	YES / OUI	Please Specify - Indiquez s'il vous plaît			
3	As per section 4.1.1.1 of solicitation	NSN / NNO: 5920-99-059-0112 FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE P/N requested / Numéro de pièce demandé: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation Name or Manufacturer/ Nom de fabricant: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify: P/N offered: Name of Manufacturer: NCAGE: Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :	EA / CH	1100	FORMATION COMMANDER CRB Equipment Attn: Receiving Bldg 66 Colwood VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer CRB Equipment STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	YES / OUI	Please Specify - Indiquez s'il vous plaît			
4	As per section 4.1.1.1 of solicitation	NSN / NNO: 5920-99-059-0112 FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE P/N requested / Numéro de pièce demandé: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation Name or Manufacturer/ Nom de fabricant: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify: P/N offered: Name of Manufacturer: NCAGE: Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :	EA / CH	650	FORMATION COMMANDER HMC DOORWAY BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13 HALFAX NS B3K 5X5 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOORWAY BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13 HALFAX NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	YES / OUI	Please Specify - Indiquez s'il vous plaît			
5	As per section 4.1.1.1 of solicitation	NSN / NNO: 5920-99-059-0113 FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE P/N requested / Numéro de pièce demandé: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation Name or Manufacturer/ Nom de fabricant: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify: P/N offered: Name of Manufacturer: NCAGE: Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :	EA / CH	1500	FORMATION COMMANDER CRB Equipment Attn: Receiving Bldg 66 Colwood VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer CRB Equipment STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	YES / OUI	Please Specify - Indiquez s'il vous plaît			
6	As per section 4.1.1.1 of solicitation	NSN / NNO: 5920-99-059-0113 FUSE,CARTRIDGE / FUSIBLE,CARTOUCHE P/N requested / Numéro de pièce demandé: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation Name or Manufacturer/ Nom de fabricant: As per/section section 4.1.1.1 - Mandatory Technical Criteria of this solicitation OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify: P/N offered: Name of Manufacturer: NCAGE: Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé : Nom du fabricant :	EA / CH	400	FORMATION COMMANDER HMC DOORWAY BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13 HALFAX NS B3K 5X5 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOORWAY BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13 HALFAX NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	YES / OUI	Please Specify - Indiquez s'il vous plaît			
NOTE: To receive the Excel format of this Annex, please contact me at chad.bellerdine@forces.gc.ca REMARQUE: Pour recevoir le format Excel de cette annexe, veuillez communiquer avec moi à l'adresse suivante: chad.bellerdine@forces.gc.ca												TOTAL		